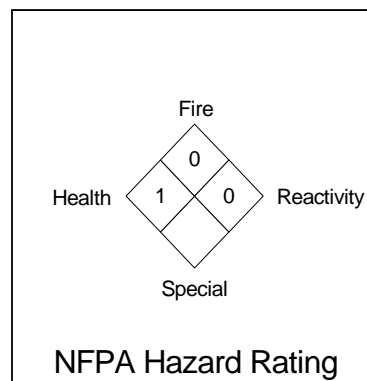


**Fiche signalétique COMPOSÉS DE PVC (RIGIDE)  
PASTILLES ET POUDRE****1. PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA  
COMPAGNIE****Nom du produit****PVC Compounds  
2000 thru 3999 & 5000 thru  
9999 Pastilles et poudre :  
Toutes couleurs****Date d'effet**

16 mai 2008

**Synonymes**

Composé de chlorure de polyvinyle, composé homopolymère de chloréthylène

**Formule chimique** $(C_2H_3Cl)_n$  plus les additifs fonctionnels**Nom et Numéro CAS**

Sans objet (mélange)

**Nom et adresse du fabricant**Georgia Gulf Chemicals & Vinyls, LLC  
PVC Division Composés  
210 Industrial Dr. North  
Madison, MS, USA 39110**Numéro de téléphone d'urgence**Pour les urgences de transport :  
CHEMTREC (800) 424-9300  
Pour toutes les autres urgences : (225) 685-2500.**Contact MSDS**Corporate Health & Safety Department  
P.O. Box 629  
Plaquemine, LA 70765-0629  
Numéro de téléphone (225) 685-2500

# Fiche signalétique COMPOSÉS DE PVC (RIGIDE) PASTILLES ET POUDRE

## 2. COMPOSITION/INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

Composant	Numéro CAS	Poids total %
Résine de chlorure de polyvinyle	9002-86-2	>30%
Organotine ou Calcium-zinc	Mélange	<5%
Additifs propriétaires	Mélange	<70%

## 3. IDENTIFICATION DES RISQUES

### MESURES DE PRÉCAUTION

**Attention :** Si les procédures adéquates relatives au traitement des composés de PVC ne sont pas respectées, des vapeurs et des émanations de traitement peuvent être libérées à des températures élevées. La présence de ces vapeurs ou émanations peut entraîner une exposition nocive. En outre, la composition de ces émanations ou vapeurs peut varier considérablement selon les procédures de traitement individuelles et les matériaux utilisés. Les personnes responsables du traitement doivent déterminer par elles-mêmes l'équipement et les procédures adéquats pour leur utilisation.

### EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

**Principales voies d'exposition :** Inhalation d'émissions de traitement pendant les périodes de température élevée.

**Yeux :** Les émanations ou vapeurs émises au cours des traitements impliquant des températures élevées peuvent provoquer une irritation des yeux. La poussière résultant de la manipulation de la poudre peut être irritante pour les yeux.

**Contact avec la peau :** Les émanations ou vapeurs émises pendant les traitements impliquant des températures élevées peuvent provoquer une irritation de la peau. La poussière résultant de la manipulation de la poudre peut être irritante pour la peau.

**Absorption par la peau :** Cette matière se présente initialement sous la forme d'une pastille sèche et solide ou d'une poudre ; aucune absorption ne doit normalement survenir sous cette forme initiale. Les vapeurs ou émanations émises au cours des processus impliquant des températures élevées peuvent être absorbées par la peau à des doses très faibles.

**Ingestion :** Légèrement toxique en cas d'ingestion. Sous forme de poudre, elle peut se disperser dans l'air pendant la manipulation, entraînant potentiellement une ingestion accidentelle. Les vapeurs ou émanations émises au cours des processus impliquant des températures élevées peuvent être ingérées à des doses très faibles. Une ventilation adéquate doit être prévue.

**Inhalation :** Sous forme de poudre, elle peut se disperser dans l'air pendant la manipulation, entraînant potentiellement une exposition par inhalation. Les vapeurs ou émanations émises au cours des processus impliquant des températures élevées peuvent être inhalées si la ventilation est inadéquate.

## Fiche signalétique COMPOSÉS DE PVC (RIGIDE) PASTILLES ET POUDRE

### 3. IDENTIFICATION DES RISQUES (suite)

#### CLASSEMENT DES RISQUES

##### **Effets aigus :**

La poussière associée à la manipulation de la poudre de PVC ainsi que les émanations ou vapeurs libérées par la poudre et les pastilles de PVC à température élevée peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et les voies respiratoires si la ventilation n'est pas adéquate.

##### **Effets chroniques :**

Une exposition chronique aux émanations et vapeurs des matières plastiques chauffées ou décomposées thermiquement peut provoquer un syndrome similaire à l'asthme dû à l'inhalation des émanations ou vapeurs du traitement. L'irritation peut n'apparaître qu'après plusieurs heures. Les émanations ou vapeurs peuvent s'accumuler dans les locaux lors des procédures de fonctionnement normal impliquant des températures élevées. Une exposition à ces concentrations élevées, si les locaux ne sont pas correctement ventilés, peut entraîner des effets significatifs sur la santé.

##### **Carcinogène :**

L'IARC a déterminé qu'il n'existe pas de preuves concluantes quant au caractère carcinogène d'une résine de chlorure de polyvinyle aussi bien chez les animaux que chez l'être humain. L'évaluation globale du chlorure de polyvinyle se situe dans le Groupe 3, ce qui signifie qu'il n'est pas classable en tant que produit carcinogène (IARC. Vol. 19, 1979). Le chlorure de polyvinyle n'est pas répertorié en tant que produit carcinogène par les organismes OSHA, NIOSH, NTP, IARC ou EPA.

Certains pigments utilisés pour colorer les composés de PVC peuvent contenir des métaux, lesquels, sous certaines de leurs formes chimiques, sont des produits carcinogènes soupçonnés ou avérés. Ces métaux sont liés dans la structure cristalline du pigment, et à la connaissance du fournisseur, ne présentent pas un risque significatif pour la santé. En outre, les faibles niveaux de pigments utilisés dans les composés des pastilles de PVC sont également liés entre eux dans la matrice du polymère et à notre connaissance, ne présentent aucun risque significatif pour la santé.

### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

#### **Inhalation**

Aucun effet indésirable n'est anticipé dans des conditions normales si la ventilation est adéquate. Toutefois, en cas d'exposition, sortir la victime à l'air frais. Si l'irritation persiste, demander un avis médical.

#### **Contact avec la peau**

Aucun effet indésirable n'est anticipé dans des conditions normales. Toutefois, en cas de dégagement d'émanations ou de vapeurs, laver soigneusement la peau à l'eau savonneuse. Si l'irritation persiste, demander un avis médical.

#### **Contact avec les yeux**

En cas d'irritation oculaire, rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander un avis médical.

#### **Ingestion**

En cas d'ingestion, un vomissement peut être provoqué après dilution avec de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin pour d'autres conseils d'ordre médical.

# Fiche signalétique COMPOSÉS DE PVC (RIGIDE) PASTILLES ET POUDRE

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Température d'étincelle** >600°F/315,6°C

**Limites d'inflammabilité (% par Vol.)**

Limite inférieure d'explosivité (LIE) Sans objet  
Limite supérieure d'explosivité (LSE) Sans objet

**Température d'auto-allumage** Sans objet

**Procédures de lutte contre l'incendie/Moyens de lutte contre l'incendie**

Dioxyde de carbone ou eau.

**Risques inhabituels d'incendie et d'explosion**

En cas d'incendie, une fumée dense peut se dégager. Les composés rigides de PVC ne continuent pas normalement à brûler après l'allumage sans la présence d'une source de feu extérieure. Ne pas laisser l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie se déverser dans des rivières, des fleuves ou des lacs. L'eau peut recueillir du HCl et d'autres produits de combustion. **Voir la Section 10 pour plus d'informations.**

**Équipement de lutte contre l'incendie**

Porter un équipement complet, notamment un appareil de respiration indépendant à pression positive dans tout espace clos.

## 6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

**Protection des personnes :**

Eloigner le personnel non indispensable de la zone de dégagement. Porter un équipement de protection personnel approprié pendant les opérations de nettoyage.

**Protection de l'environnement :**

Contenir les produits afin de prévenir toute contamination des sols et des eaux superficielles ou souterraines.

**Nettoyage :**

Balayer ou aspirer le produit et le placer dans un conteneur de mise au rebut. Voir la Section 11.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation**

Utiliser un équipement de protection personnel approprié pendant la manipulation. Minimiser la production et l'accumulation de poussière. Utilisez de bonnes pratiques de nettoyage.

**Stockage**

Stocké dans un lieu frais, sec et protégé à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

# Fiche signalétique COMPOSÉS DE PVC (RIGIDE) PASTILLES ET POUDRE

## 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

### Contrôles d'ingénierie

Fournir une ventilation générale et/ou locale pour contrôler les niveaux d'émanation en les maintenant sous les directives d'exposition. Une ventilation adéquate doit être présente, comme l'exigent les conditions. La ventilation locale doit être conforme aux réglementations de l'OSHA et de l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Industrial Ventilation - A Manual of Recommended Practice (Ventilation industrielle - Manuel des pratiques recommandées).

### Protection respiratoire

Dans la plupart des situations, aucune protection respiratoire n'est nécessaire. Toutefois, en cas de formation de poussière, une protection respiratoire agréée par le NIOSH et répondant aux critères de la réglementation 29 CFR 1910.134 peut être nécessaire. Si le produit est surchauffé et commence à fondre, porter un appareil individuel de respiration à pression positive pour assurer la protection respiratoire.

### Protection des yeux

Utiliser des lunettes de sécurité. En cas de risque d'exposition à des particules, qui pourraient provoquer une lésion mécanique des yeux, porter des lunettes de protection chimique.

### Protection de la peau

Normalement, des vêtements propres doivent suffire. Toutefois, une protection de la peau répondant aux critères de la réglementation 29 CFR 1910.132 peut être nécessaire. Laver la peau en cas de contact avec de la poudre ou des pastilles de PVC. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

### Consignes d'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été définie pour les composés de PVC. Il est recommandé de maintenir l'exposition sous les limites en matière de poussière respirable et de nuisance totale (PNOC) :

OSHA-PEL:	15 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (poussière totale) 5 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (respirable)
ACGIH :	10 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (inhalable) 3 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (respirable)

\*La ACGIH a retiré la valeur limite d'exposition TLV en ce qui concerne les poussières non autrement répertoriées. Les valeurs listées ci-dessus sont recommandées par l'annexe B du livre ACGIH TLV

## Fiche signalétique COMPOSÉS DE PVC (RIGIDE) PASTILLES ET POUDRE

### 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

(suite)

Les matériaux suivants peuvent être présents dans ce produit, mais ne devraient pas dépasser les limites d'exposition dans des conditions normales :

Substances chimiques	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Carbonate de calcium	15 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (poussière totale) 5 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (respirable)	10 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA
Noir de charbon	3,5 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA	3,5 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA
Dioxyde de titane	15 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA	10 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (poussière totale)
Trioxyde d'antimoine	Sans objet	0,5 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA
Composés de baryum (solubles)	0,5 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA	0,5 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA
Composés d'arsenic	0,5 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (organiques) 0,01 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (inorganiques)	0,01 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (élémentaire/inorganique)
Composés de chrome	0,5 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (Cr II et Cr III)	0,5 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA (Métaux et Cr III)
Étain, composés organiques	0,1 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA	0,1 mg/M <sup>3</sup> 8 hr-TWA 0,2 mg/M <sup>3</sup> STEL
Chlorure d'hydrogène	5 ppm Plafond	2 ppm Plafond

D'autres composants dangereux peuvent être libérés pendant les processus impliquant des températures élevées. Ces composants dépendent des conditions de traitement et devraient être vérifiés par le responsable du traitement.

Dans des conditions normales de traitement, on ne prévoit aucune exposition professionnelle au monomère de chlorure de vinyle excédant les seuils d'exposition établis pour ce produit. La limite établie par l'OSHA-PEL pour le chlorure de vinyle est de 1 ppm au-dessus d'une TWA de 8-hr. La limite établie par l'OSHA-STEL pour le chlorure de vinyle est de 5 ppm pour toute période de 15 minutes.

La réglementation locale et régionale en termes de manipulation et de stockage des substances chimiques peut varier considérablement. L'utilisateur devrait se familiariser avec les lois et réglementations nationales, régionales et locales appropriées et consulter l'autorité adéquate pour obtenir des conseils quant au développement de procédures de manipulation adéquates et à la construction d'installations de stockage appropriées.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	Pastilles ou Poudre
<b>Odeur</b>	Inodore à odeur légère
<b>Point d'ébullition, Point de fusion, Point de gel</b>	Sans objet
<b>Gravité spécifique (eau = 1,0)</b>	1,25 - 1,55
<b>Pression de la vapeur ( en mm de mercure)</b>	< 0,1
<b>pH</b>	Sans objet - Solide

# Fiche signalétique COMPOSÉS DE PVC (RIGIDE) PASTILLES ET POUDRE

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Stabilité

Stable

### Polymérisation

La polymérisation dangereuse ne survient pas.

### Produits de décomposition dangereux

La surchauffe peut provoquer une dégradation thermique du composé de PVC. Des émanations et vapeurs (notamment CO, CO<sub>2</sub>, et HCl) peuvent se dégager au cours de cette dégradation thermique. Des émissions sont également possibles dans des conditions normales de fonctionnement et peuvent s'accumuler si les locaux ne sont pas correctement ventilés.

### Produits incompatibles

Les composés de chlorure de polyvinyle ne devraient pas entrer en contact avec de l'acétal ou des copolymères d'acétal dans les équipements de traitement à température élevée. Ces deux produits ne sont pas compatibles et **réagissent en provoquant une violente décomposition** lorsqu'ils sont mélangés dans des conditions de chaleur et de pression.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations suivantes concernant le chlorure de polyvinyle sont extraites des bases de données du HSDB et du NTP.

### Toxicité animale :

Orale :	Rat, TD <sub>LO</sub>	210 gm/kg
Inhalation :	Souris, LC <sub>50</sub>	140 mg/M <sup>3</sup> /10M

TD<sub>LO</sub> = La plus faible dose toxique chez une espèce donnée par une voie d'exposition donnée.

LC<sub>50</sub> = Une concentration létale pour 50% des animaux d'une espèce donnée par une voie d'exposition donnée.

Les rongeurs exposés au PVC par la voie de l'ingestion ou de l'inhalation pendant 6 à 24 mois n'ont présenté aucun effet toxicologique significatif.

# Fiche signalétique COMPOSÉS DE PVC (RIGIDE) PASTILLES ET POUDRE

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### Risques pour l'environnement :

**Aquatique :** Aucune donnée disponible

**Biodégradation :** Non biodégradable

**Écotoxicité :** En raison du poids moléculaire important de ce produit polymère, le transport de ce composé à travers les membranes biologiques est peu probable. Par conséquent, la probabilité d'une toxicité pour l'environnement ou d'une bioaccumulation dans les organismes est faible. Il convient de faire preuve de prudence pour prévenir la libération accidentelle de ce produit dans l'environnement.

## 13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

**Informations relatives au traitement des déchets :** Ne pas jeter dans les égouts, sur le sol ni dans l'eau. Toute mesure d'élimination doit être conforme à la législation locale, régionale et nationale (contacter l'agence de l'environnement pour obtenir les réglementations spécifiques en vigueur). La caractérisation des déchets et le respect de la législation en vigueur incombent au producteur des déchets.

## 14. INFORMATION DE TRANSPORT

<b>Nom d'expédition correct</b>	Chlorure de polyvinyle
<b>DOT - Classe de risque</b>	Aucune
<b>DOT - Numéro d'identification d'expédition</b>	Aucune
<b>DOT - Étiquetage</b>	Aucun

# Fiche signalétique COMPOSÉS DE PVC (RIGIDE) PASTILLES ET POUDRE

## 15. INFORMATION RÉGULATOIRE

Les informations réglementaires ne se veulent pas exhaustives. Il incombe à l'utilisateur de vérifier la conformité à la législation nationale, régionale ou provinciale et locale.

### SARA Title III

#### Section 302 et 304 de la Loi ; Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355)

<u>COMPOSANT</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>TPQ (livres)</u>	<u>RQ (livres)</u>
Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Remarque : TPQ - Threshold Planning Quantity (Quantité de planification seuil) RQ - Reportable Quantity (Quantité rapportable)

#### Section 311 Catégorisation des risques (40 CFR 370)

<u>AIGU</u>	<u>CHRONIQUE</u>	<u>FEU</u>	<u>PRESSION</u>	<u>RÉACTIF</u>
-------------	------------------	------------	-----------------	----------------

Non répertorié

#### Section 313 Substances chimiques toxiques (40 CFR 372.65)

<u>COMPOSANT</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Poids total%</u>
Composés d'antimoine	N010	0-20%
Composés de baryum	N040	0-10%
Composés de zinc	N982	0-10%

### CERCLA

#### Section 102(a) Substances dangereuses (40 CFR 302.4)

<u>COMPOSANT</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Poids total.%</u>	<u>RQ (livres)</u>
Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet

### RCRA

Tel qu'il est fourni, ce produit ne constitue pas un déchet dangereux selon la procédure Toxicity Characteristic Leaching Procedure (Lessivage de toxicité) de l'USEPA. Toute modification physique ou chimique de ce produit peut modifier les résultats du test TCLP.

### TSCA

Tous les composants sont répertoriés à l'inventaire du TSCA ou en sont exempts.

### Proposition 65

Ce produit contient des substances reconnues par l'État de Californie comme provoquant le cancer et/ou entraînant une toxicité reproductive.

## Fiche signalétique COMPOSÉS DE PVC (RIGIDE) PASTILLES ET POUDRE

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)

#### Réglementations canadiennes

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des Réglementations canadiennes sur les produits contrôlés, Section 33 et la MSDS contiennent toutes les informations requises par cette réglementation.

Classement WHMIS- N'est pas un produit contrôlé

#### Canadian Environmental Protection Act (CEPA) (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

Toutes les substances présentes dans ce produit sont répertoriées dans la liste DSL des substances intérieures ou n'ont pas à y être répertoriées.

#### OSHA 29 CFR 1910.1017 :

Ce composé peut contenir des quantités infimes (< 0,001%) de VCM. Dans des conditions de travail normales et avec une ventilation adéquate, ni le seuil de l'OSHA-PEL de 1 ppm (8-hr TWA), ni le seuil de l'OSHA-STEL (5,0 ppm) ne devraient être dépassés. Le lieu de travail doit être contrôlé et si le niveau dépasse tout seuil établi par le PEL ou tout niveau d'action, se reporter à l'article 29 CFR 1910.1017.

### 16. AUTRE INFORMATION

**IMPORTANT :** les informations et les données figurant dans le présent document sont considérées comme exactes et ont été compilées à partir de sources jugées fiables. Ce document est soumis à votre considération, à vos recherches et vos vérifications. L'acquéreur assume tous les risques liés à l'utilisation, la manipulation et la mise au rebut de ce produit en accord avec la législation nationale, régionale et locale en vigueur. **GEORGIA GULF CHEMICALS AND VINYLs, LLC NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS ET DONNÉES CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.** Georgia Gulf ne sera pas responsable en cas de plainte liée à l'utilisation par toute partie ou à la confiance portée par toute partie aux informations et données figurant dans le présent document, ni dans le cas où ces informations et données seraient estimées inexactes, incomplètes ou trompeuses d'une autre manière. Ces informations concernent le produit désigné et peuvent ne pas être valables pour l'utilisation dudit produit en combinaison avec d'autres produits ou avec son traitement.

Statut MSDS : Date de révision 16/05/2008

Se substitue à celle du 10/02/2005